



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Benoît BALORDI

Secrétaire départemental adjoint
Adjoint élémentaire G. Pompidou

Olivier LEGARDEUR

Représentant au CTSD
Adjoint spécialisé, élémentaire Saint-Exupéry

À

Monsieur le Maire de Maisons-Alfort

Maisons-Alfort, le 8 septembre 2020

Objet : Alerte sanitaire en conséquence des rythmes scolaires

Monsieur le Maire de Maisons-Alfort,

Plusieurs directeurs d'école de la commune ont été informés par vos services de l'impossibilité de tenir les réunions de rentrée entre enseignants et parents d'élèves dans les salles de classe. La tenue de ces réunions pourtant indispensables est ainsi mise en cause, puisqu'elles devraient se tenir dans les préaux – si l'école en possède – ou dans la cour de récréation, avec cette contrainte supplémentaire de ne se tenir que le vendredi soir.

Dans le contexte pandémique que nous traversons, qui a notamment vu la fermeture complète des écoles du 16 mars au 11 mai 2020 puis une réouverture partielle du 11 mai au 22 juin 2020, ces réunions constituent pour beaucoup de parents d'élèves un premier retour dans l'école que fréquente leur enfant depuis le confinement. **Ces rencontres ont ainsi été soigneusement programmées et préparées par chaque enseignant en tenant compte à la fois du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale, des contraintes propres à chaque école et surtout des disponibilités des parents d'élèves.**

Ainsi, apprenant l'après-midi même l'impossibilité de se réunir dans leur classe ou dans le réfectoire de l'école, des enseignantes de CP se sont trouvées dans l'obligation d'improviser une réunion de rentrée dans la cour de récréation. Dans une autre école, les réunions parents - enseignants ne peuvent se tenir le samedi matin, jour de la semaine qui permettait la venue du plus grand nombre, et doivent toutes être programmées le vendredi soir ...

Le motif invoqué par vos services est l'incapacité de la commune de pouvoir assurer la désinfection des locaux, en conformité avec le protocole sanitaire de l'Éducation nationale, par manque de personnel communal. Cette situation singulière est unique dans le département. Les agents territoriaux de notre commune ne sont pas en nombre moins important que dans les autres communes, mais sont contraints de nettoyer les écoles une journée de plus, le mercredi, en conséquence du maintien du rythme scolaire de 4 jours et demi qui a été imposé contre l'avis unanime des enseignants et de nombreux parents. L'origine de cette situation tout à fait anormale est donc le maintien des 4 jours et demi.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –

☎ 01.43.77.66.81
f snudifo94 - @SNUDIFO94

Nous tenons à rappeler que, déjà lors la réouverture des écoles le 14 mai, le manque de personnel (lié aux 4 jours et demi de classe) avait déjà contraint la Municipalité à n'ouvrir que 41 salles de classe dans 11 écoles élémentaires et 9 écoles maternelles, ceci alors que les enseignants s'étaient organisés pour que de nombreuses classes supplémentaires soient ouvertes. Vous aviez d'ailleurs précisé, au cours d'une audience intersyndicale, vouloir « *réduire la voilure* » et préférer « *mettre à disposition des locaux en nombre restreint afin de permettre d'exercer dans des conditions sanitaires optimales* ».

Par la suite, pour pouvoir accueillir des groupes d'élèves supplémentaires, les équipes enseignantes ont dû adresser une demande à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Maisons-Alfort, qui sollicitait la Municipalité à son tour, l'ouverture d'un « local-classe » supplémentaire étant soumise à une réévaluation des moyens humains en personnel communal. **La réouverture très partielle des écoles de Maisons-Alfort faisait figure d'exception dans le département et avait d'ailleurs engendré des tensions voire des menaces faites par des familles contre les équipes enseignantes et les directions injustement tenues responsables d'une situation créée par des décisions municipales découlant du maintien de la classe le mercredi matin (alors que d'autres communes, comme Rennes, avaient suspendu les 4 jours et demi pendant la période de crise sanitaire).**

La régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'Éducation. Les contraintes imposées par la Municipalité inquiètent donc l'ensemble des enseignants de la commune : la programmation d'un rendez-vous individuel avec une famille, la planification de séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), les remises des livrets scolaires dans le cadre de rencontres individuelles ou collectives, la tenue d'une réunion d'informations pour les classes de découvertes ... ne peuvent être mises en cause par le maintien coûte que coûte d'un rythme scolaire de 4 jours et demi qui n'apporte rien pour les élèves et place les écoles et les personnels dans une situation d'exception dont les conséquences sont négatives.

Ce qui est possible dans toutes les communes du département doit l'être à Maisons-Alfort.

Aussi, dans le contexte sanitaire actuel, pour que les écoles de Maisons-Alfort puissent fonctionner sans contraintes supplémentaires à celles déjà imposées par la crise sanitaire, nous vous demandons solennellement de suspendre les rythmes scolaires de 4,5 jours par semaine et de rétablir un rythme de 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur 36 semaines. En effet, cette organisation du temps scolaire libérera les agents communaux de leurs missions de nettoyage des salles classes, des salles des maîtres, des préaux, des couloirs utilisés chaque mercredi et permettra ainsi que les écoles de Maisons-Alfort puissent enfin être nettoyées comme toutes les autres écoles du département sans que ne soit mis en cause le bon fonctionnement du service public d'Éducation, comme cela est malheureusement le cas depuis plusieurs mois.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à la demande des personnels enseignants de Maisons-Alfort et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération.

P/ le SNUDI-FO 94

Benoit BALORDI

Olivier LEGARDEUR